

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1170

14 mai 2008

SOMMAIRE

Abris Holdings 1	56140	Locadis S.A.	56144
Ad Majora S.A.	56123	Locadis S.A.	56143
Advantage Communication S.A.	56144	Luce Holding S.A.	56124
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.	56158	Mansford Group S.à r.l.	56146
Banque de Luxembourg	56127	Master Products	56140
BNP Paribas Fund Services	56139	McKesson China Holdings S.à r.l.	56125
Bubble, s.à r.l.	56148	Mondorfer Computer Center S.à r.l.	56139
Chalimar S.A.	56123	Mon Goût S.à r.l.	56159
Concorde Alimentation Luxembourg S.A.	56114	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	56126
Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l.	56138	Numero Design Luxembourg S.à r.l.	56149
Corpoinvest Soparfi S.A.	56146	Olivant Investments Switzerland S.à r.l.	56119
Delta Logic S.A.	56145	Orni Invest S.A.	56138
EcoLive S.A.	56127	Paddington Investments S.A.	56154
Ellmer & Co. S.A.	56140	Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.	56114
Encore Plus Lux Co III S.à r.l.	56125	Rocket Investments S. à r.l.	56119
GARAGE PICARD, société à responsabilité limitée	56127	S.I.R.T. s.à r.l.	56143
GCC Lux S. à r.l.	56160	Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable	56149
Hademar S.A.	56139	Sokoz S.A.	56122
HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.	56155	Soparec S.A.	56151
HRK Participations S.A.	56127	Sylso Sàrl	56123
Indre Holding S.A.	56145	Teak Luxembourg S.A.	56114
INEUMconsulting Luxembourg S.A.	56143	Tong International S.A.	56126
Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	56126	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	56124
Léon Weiwers, les Héritiers	56124	ZAY A.G.	56123
LGIG Property D3 S.à r.l.	56124	Zouga (1) S.A.	56125

Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 20.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 mars 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008053411/206/13.

(080058831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008053415/5770/12.

(080058678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Concorde Alimentation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.863.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Léon AGMAN, industriel, né à Odessa, Russie, le 2 mars 1931, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 17, rue St Pierre,

2) Madame Emilie AGMAN, retraitée, née à Casablanca, Maroc, le 28 décembre 1931, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 17, rue St Pierre,

3) Monsieur Thierry AGMAN, commerçant, né à Paris, France, le 13 septembre 1963, demeurant à F-75001 Paris, 8, rue des Provères,

ici représenté par Monsieur Léon AGMAN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 17 mars 2008.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être sousmise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "CONCORDE ALIMENTATION LUXEMBOURG S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'importation, l'exportation et la transformation en gros de produits d'alimentation et de produits de consommation en général.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales et financières, s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que men-

tionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour

cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prénommés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- Monsieur Léon Agman, prénommé, soixante-cinq actions	65
- Madame Emilie Agman, prénommée, vingt actions	20
- Monsieur Thierry Agman, prénommé, quinze actions	15
Total: cent actions	100

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 2.000,00.

Résolutions de l'associé unique

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Léon AGMAN, industriel, né à Odessa, Russie, le 2 mars 1931, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 17, rue St Pierre,

- Madame Emilie AGMAN, retraitée, née à Casablanca, Maroc, le 28 décembre 1931, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 17, rue St Pierre,

- Monsieur Thierry AGMAN, commerçant, né à Paris, France, le 13 septembre 1963, demeurant à F-75001 Paris, 8, rue des Provères.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

3. Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Léon AGMAN, Emilie AGMAN et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, LAC/2008/12020. - Reçu à 0,5%: cent soixante euros (160 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008053227/7241/262.

(080058729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Olivant Investments Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rocket Investments S. à r.l.)**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

In the year two thousand and eight on the thirty-first day of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Treforma AG, a company with limited liability, incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Grabenstrasse 25 in 6340 Baar/Switzerland, here represented by Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the prenamed is the sole shareholder of "Rocket Investments S.à r.l.", having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 27, 2007, published in Memorial C, number 407 of February 16, 2008. (the "Company").
- the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00.-) each.
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to "Olivant Investments Switzerland S.à r.l."
2. Decision to create two classes of managers, class A and class B and to modify the Company's management rules and representation vis-à-vis third parties.
3. Subsequent amendment to the articles of incorporation so as to reflect the changes proposed by the above agenda.
4. Appointment of Luqman Arnold as class A manager and of Johan Dejans and Paul Lamberts as class B managers.
5. Acceptance of the resignation, as sole manager of the Company, of ATC Management (Lux) S.à r.l. with immediate effect.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name to "Olivant Investments Switzerland S.à r.l." and as a consequence to amend Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The company's name is "Olivant Investments Switzerland S.à r.l."."

Second resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of managers, class A and class B, to modify the Company's management rules and representation vis-à-vis third parties and as a consequence to amend Article 12 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 12.**

a) The company shall be managed by a board of managers composed of at least two members, who need not be partners of the company who are either class A managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers" and together with the Class A Managers, the "Managers"). There must be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers will be appointed by the general meeting of partners with or without limitation of their period of office. The general meeting of partners has the power to remove Managers at any time with or without cause.

The board of managers convenes upon call by any of the Managers as often as the interest of the Company so requires.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented. Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of Managers present or represented.

In case of a tie-vote, one Class A Manager (in case of plurality of Class A Managers, the one designated by a majority of the Class A Managers) shall have a casting vote.

Any Manager unable to take part in a meeting may delegate another Manager to represent him at the meeting and to vote in his name. Any Manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other Managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and hence be counted when whether there is a quorum and be entitled to vote on matters considered at such meeting. Managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Circular resolutions signed by all Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of the Managers may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

b) The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy with a new Manager of the same class, such decision to be ratified by the next general meeting of partners.

c) The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s). The board of managers may also delegate specific powers to one or more Managers or third parties.

d) The company is bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager of the company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific powers shall have been delegated by the board of managers, whether managers, partners or third parties.

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect for an indefinite period of time:

As Class A Manager:

- Luqman Arnold, Investment Manager, born on April 16, 1950 in Calcutta (India), with professional address at Olivant Advisers Ltd, 2 Basil Street, London, SW3 1AA

As Class B Managers

- Paul Lamberts, Director, born on September 18, 1965 in Tilburg (NL), with professional address 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg; and

- Johan Dejans, Director, born on November 17, 1966 in Aarschot (B), with professional address 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to remove with immediate effect ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager of the Company.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Treforma AG, une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit de suisse, ayant son siège social à Grabenstrasse 25 à 6340 Baar/Suisse, ici représentée par Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le prénommé est le seul et unique associé de «Rocket Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 407 du 16 février 2008 (la "Société").

- le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,00,-) chacune.

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en «Olivant Investments Switzerland S.à r.l.».
 2. Décision de créer deux classes de gérants, classe A et classe B, et de modifier les règles de gestion et les pouvoirs de représentation vis-à-vis des tiers.
 3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus.
 4. Nomination de Luqman Arnold comme gérant de classe A et de Johan Dejans et Paul Lamberts comme gérants de classe B.
 5. Acceptation de la démission d'ATC Management (Lux) S.à r.l. comme gérant unique de la Société avec effet immédiat.
- Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Olivant Investments Switzerland S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a comme dénomination «Olivant Investments Switzerland S.à r.l.» "

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants, classe A et classe B, de modifier les règles de gestion et les pouvoirs de représentation vis-à-vis des tiers et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.**

a) La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société, et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B», et ensemble avec les Gérants de Classe A, les «Gérants»). Il faut au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée des associés pour une durée limitée ou illimitée. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment avec ou sans motif.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation de n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés.

En cas d'égalité de votes pour et de vote contre une résolution, un Gérant de Classe A (en cas de pluralité de Gérants de Classe A, celui qui sera désigné par une majorité des Gérants de Classe A), aura une voix prépondérante.

Chaque Gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner un autre Gérant comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom. Tout Gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres Gérants présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce Gérant et permettant à ce Gérant d'entendre à tout moment les autres Gérants sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul de quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les Gérants qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

b) Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant, les Gérants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant avec un nouveau Gérant de la même classe, telle décision doit être ratifiée par la première assemblée générale suivant la nomination du nouveau Gérant.

c) Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de Gérants Délégués. Le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou des tiers

d) La société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de tout autre personne à qui de tels pouvoirs spécifiques auraient été délégués par le conseil de gérance, qu'ils soient Gérants, associés ou tiers.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat pour une période indéterminée comme:

Gérant de Classe A:

- Luqman Arnold, Investment Manager, né le 16 avril 1950 à Calcutta, (Inde), avec adresse professionnelle au Olivant Advisers Ltd, 2 Basil Street, Londres, SW3 1AA,

Gérants de Classe B:

- Paul Lamberts, Directeur, né le 18 septembre 1965 à Tilburg (NL), avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg; et

- Johan Dejans, Directeur, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (B), avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. comme gérant de la Société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2008, Relation: LAC / 2008 / 13862. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008053245/212/199.

(080059020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008053421/239/12.

(080058851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Chalimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.709.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALIMAR S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053574/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05391. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Sylso Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 42.244.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.
FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008053563/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

ZAY A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 94.000.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053485/800904/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2008, réf. DSO-CP00015. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080058894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Ad Majora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.037.

EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Gianluigi Ferrario a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
INTERCORP S.A.
Signature

Référence de publication: 2008051806/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Luce Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 33.481.

Monsieur Luca SIMONA a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué en date du 27 mars 2008.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008051807/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Léon Weiwers, les Héritiers, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue du Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 9.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008053365/206/13.

(080058996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LGIG Property D3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008053420/239/12.

(080058867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 115.926.

En date du 29 mai 2007, l'associé KKR VNU (Millenium) Limited a changé sa dénomination sociale en KKR VNU (Millenium), L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051802/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Zouga (1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.803.

—
EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Gianluigi Ferrario a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008051805/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Encore Plus Lux Co III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.622.

—
EXTRAIT

En date du 12 mars 2008, Encore Plus Properties II S.à r.l., associé unique de la Société, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.140, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Encore Plus Properties I S.à r.l., ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.159.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

POUR PUBLICATION

Pour la Société

Aviva Fund Services S.A.

Hervé Steinbrucker

Secrétaire Général

Référence de publication: 2008053609/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008053386/206/14.

(080059110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008053390/206/13.

(080059115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2007

- La demande faite par le Conseil d'Administration aux actionnaires de permettre à la société FIN-CONTROLE S.A. d'approuver les comptes annuels au 31/12/2006 de la société est ratifiée.

- Les démissions de Swan Investment Company et de Plaza Luxembourg S.A., sociétés anonymes de droit luxembourgeois, de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- La démission de Chap Audit S.A. (anc. CHAP INVESTMENT COMPANY S.A.), société anonyme de droit luxembourgeois, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Monsieur Jan Van Holsbeeck, employé privé, domicilié au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, et la société Plaza Management Overseas S.A., BVI, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son représentant permanent Edgar Reijtenbagh, sont nommés nouveaux Administrateurs et Administrateurs Délégués. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, 26 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

TONG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008053603/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

56127

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008053422/5770/12.

(080058795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

EcoLive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008053424/7241/11.

(080058652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

GARAGE PICARD, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 19, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.805.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberpallen, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053488/2587/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 avril 2008, réf. DSO-CP00120. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080058762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

HRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.899.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008053623/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05242. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

DENOMINATION, SIEGE SOCIAL:

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

avec siège social à L-2449 LUXEMBOURG, boulevard Royal, 14

DELEGATION DE POUVOIRS

Définition des pouvoirs:

Niveau minimal des signatures requises pour:

Tous les actes et documents engageant la banque, sans limitation:

- * Président ou
- * Administrateur-Délégué ou
- * Membre du Comité de Direction + A
 - Actes relatifs à des crédits et prêts
 - Garanties données par la Banque
 - Actes unilatéraux et contrats, au comptant, à terme
 - Transferts de titres et de valeurs
 - Engagements cambiaux
- * C + C: jusqu'à contrevaletur de EUR 100.000
- * B + C: de EUR 100.001 à EUR 1.000.000
- * A + B: au-delà de EUR 1.000.000
 - Ouvertures et fermetures de comptes
 - Contrats cadre régissant les opérations de marchés financiers
- * A + B
- Correspondance, sans indication de montant, engageant la Banque
- * B + C
- Simple correspondance, sans indication de montant, n'engageant pas la Banque
- * C + C

DESIGNATION DES MANDATAIRES

Nom, Signature, Catégorie

Reckinger, Robert, A, Président du Conseil d'Administration

Ahlborn, Pierre, A, Administrateur-Délégué

Calvisi, Antoine, Vice-Président du Comité de Direction

Justin, André, A, Membre du Comité de Direction

Planchard, Etienne, Membre du Comité de Direction

Reiners, Fernand, Membre du Comité de Direction

Rodesch, Luc, Membre du Comité de Direction

Depoorter, Philippe, Secrétaire du Comité de Direction

Meder, Théo, Membre du Comité de Direction élargi

Reiter, Henri, Membre du Comité de Direction élargi

Weiler, Romain, Membre du Comité de Direction élargi

A

Bartolini, Gian Marco, Conseiller de Direction

Chevremont, René, Conseiller de Direction

Clauss, Viviane, Conseiller de Direction

De Penaranda, Roland, Membre de la Direction

Demmeler, Théo, Membre de la Direction

Diehl, Marco, Conseiller de Direction

Dionysius, Claude, Membre de la Direction

Dochen, Nicole, Conseiller de Direction

Doebeli, Renaud, Conseiller de Direction

Duchêne, Philippe, Directeur

Dumont, Pierre, Directeur

Elvinger, Benoît, Conseiller de Direction

Engel, Georges, Conseiller de Direction

Feis, Thierry, Conseiller de Direction

Felgen, Marcel, Conseiller de Direction

Feller, Gilbert, Directeur

Fetler, Joseph, Membre de la Direction

Feypel-Molitor, Corinne, Conseiller de Direction

Galot, Philippe, Conseiller de Direction

Georges, Yves, Membre de la Direction

Gérard, Stéphane, Conseiller de Direction
Havé, Claude, Conseiller de Direction
Heilbronn, Fabien, Conseiller de Direction
Ketter, Marc, Conseiller de Direction
Kohnen, Carlo, Conseiller de Direction
Langlois, Geneviève, Fondé de Pouvoir Principal
Lenoble, Cédric, Conseiller de Direction
Loesch-Schroeder, Annette, Membre de la Direction
Mauer, Catherine, Fondé de Pouvoir Principal
Murcia, Joël, Conseiller de Direction
Mutis, Josiane, Conseiller de Direction
Neuen, Marco, Membre de la Direction
Neve, Nicolas, Membre de la Direction
Noesen, Jean-Pierre, Membre de la Direction
Nosetti, Olivier, Conseiller de Direction
Petry, Henri, Membre de la Direction
Piel, Christoph, Conseiller de Direction
Plompen, Thierry, Conseiller de Direction
Reckinger-Taddeï, Florence, Conseiller de Direction
Roose, Gerdy, Directeur
Rudolph, Heinz-Joachim, Directeur
Schlim, René, Membre de la Direction
Schmit, Jean-Louis, Membre de la Direction
Schmit, Marcel, Directeur
Schmitz, Guy, Conseiller de Direction
Theis, François, Conseiller de Direction
Thill, Nico, Membre de la Direction
Tomassini, Claudio, Membre de la Direction
Weitzel, Elisabeth, Membre de la Direction
Willième-Huberty, Marianne, Membre de la Direction

B

André-Bernard, Monique
Andring, Lucienne, Fondé de Pouvoir Principal
Aranda-Noël, Marie-Claire, Fondé de Pouvoir Principal
Arend, Anne
Baiverlin, Henri-François, Fondé de Pouvoir
Barros, Victor
Bausch, Jean-Paul
Bauwens, Sophie, Fondé de Pouvoir
Bernard, Romain
Biel, Michèle, Fondé de Pouvoir Principal
Bier-Steulet, Stéphanie
Biren, Serge
Bleret, Joëlle, Fondé de Pouvoir
Bleyer, Simone, Fondé de Pouvoir Principal
Blot, Sébastien
Boegen, David, Fondé de Pouvoir
Bollen, Léon, Fondé de Pouvoir
Bonmariage, Jean-Marc
Boue, Christophe
Bouvy, Stéphane, Fondé de Pouvoir
Bruch, Denise
Buda, Antoine

Carpentier de Changy, Rodolphe, Fondé de Pouvoir
Charpentier, Bernard
Christophe, Frédéric, Fondé de Pouvoir Principal
Christophe, Pierre, Fondé de Pouvoir
Clausse, Emmanuel
Cocquereaumont, Marc, Fondé de Pouvoir
Courtois, Didier
Curry, Maureen
Da Silva Barbosa, Abel, Fondé de Pouvoir Principal
Dange, Peggy, Fondé de Pouvoir Principal
Dauber, Norbert, Fondé de Pouvoir
De Braekeleer, Valérie, Fondé de Pouvoir Principal
De Zorzi, Renato, Fondé de Pouvoir
Delaporte, Didier, Fondé de Pouvoir Principal
Dellandréa, Denis, Fondé de Pouvoir Principal
Demuth, Jean
Déom, Jean-Marie, Fondé de Pouvoir Principal
Derefa - van Helden, Elles
Derreux, Muriel, Fondé de Pouvoir Principal
Di Cato, Jean-Marc
Diedenhofen, Roger, Fondé de Pouvoir Principal
Dirckes, Claude, Fondé de Pouvoir Principal
Dondlinger, Marie-Josée
Drobek, Denis
Duchatellier, Hélène, Fondé de Pouvoir
Dugué, Jérôme, Fondé de Pouvoir
Duhaze, Patrick, Fondé de Pouvoir
Eixler, Dieter
Elebaut, Jurgen
Estevez-Nousiainen, Soïni
Evrard, Anne
Fayot, Cathy, Fondé de Pouvoir
Feiereisen, Viviane
Felten, Patrick, Fondé de Pouvoir Principal
Feyereisen, Alain
Fifi, Jacques, Fondé de Pouvoir Principal
Fihey-Rueff, Cindy
Fitzpatrick, Linda
Franck-Houllard, Béatrice
François, Doris
Frank, Marie-Thérèse, Fondé de Pouvoir Principal
Freson, Anne-Lise, Fondé de Pouvoir
Friderich, Vincent, Fondé de Pouvoir
Fries, Marc, Fondé de Pouvoir Principal
Fund, Christophe
Funk, Jacqueline
Gadell, Sandra, Fondé de Pouvoir
Gaiffe-Muller, Marie-Claire, Fondé de Pouvoir
Gallet, Myriam
Garcia, Manuel
Garganese, Francesco
Geyer, Jochen
Gierenz, Guy, Fondé de Pouvoir Principal

Gilot, Xavier
Gobeaux, Frederick, Fondé de Pouvoir
Godfroid, Xavier, Fondé de Pouvoir
Goedert, Danielle Fondé de Pouvoir Principal
Goffaux, Bernard, Fondé de Pouvoir Principal
Grandjean, Anne-Lise
Granveaux, Xavier
Grimée, Benoît, Fondé de Pouvoir Principal
Grun, Carlo
Guilmot, Emmanuel, Fondé de Pouvoir
Haag, Claudine
Hampert, Alice
Hansen, Patrick, Fondé de Pouvoir Principal
Hansen-Duton, Michèle, Fondé de Pouvoir
Harlange-Wilmet, Isabelle, Fondé de Pouvoir Principal
Hayn, Jörg-Peter, Fondé de Pouvoir
Hebisch, Patricia, Fondé de Pouvoir
Heil, Régis, Fondé de Pouvoir Principal
Heinen, Franck, Fondé de Pouvoir
Helminger, Michèle, Fondé de Pouvoir
Jander, Marc, Fondé de Pouvoir
Junker, Ted
Kirsch, Jean-Claude, Fondé de Pouvoir
Klepper, Michel, Fondé de Pouvoir Principal
Kremer, Laurent, Fondé de Pouvoir Principal
Kremer-Wagner, Danièle, Fondé de Pouvoir
Krippes, Jean-Paul
Kunzer-Pauly, Adrienne
Leistico, Dirk
Lesenfants, Raymond, Fondé de Pouvoir
Lévy, Christophe
Levy, Anne, Fondé de Pouvoir
Liebertz, Christoph, Fondé de Pouvoir
Liska, Stéphane, Fondé de Pouvoir
Lourenço, David
Luchtmans, Yann
Lutgen, Edmond, Fondé de Pouvoir Principal
Maas, Jean-Claude, Fondé de Pouvoir Principal
Mahy-Dubourg, Marie-Cécile, Fondé de Pouvoir
Marchal, Guy
Marcucci, Giuseppina
Marijsse-Ho, Alice
Marmann, Claude, Fondé de Pouvoir
Marx-Christnach, Céline
Mataigne, Anne-Marie
Meyer-Richard, Gaëlle
Milhot, Edwige, Fondé de Pouvoir
Muller, Gérard, Fondé de Pouvoir
Muller, Jacques, Fondé de Pouvoir Principal
Murrell, Angela, Fondé de Pouvoir
Neu, Fernand
Noël, Philippe, Fondé de Pouvoir
Notarnicola-Barletta, Rosanna

Nouters, Olivier, Fondé de Pouvoir
Obadia, Anita, Fondé de Pouvoir Principal
Oestreicher-Wewer, Sandy, Fondé de Pouvoir Principal
Petit, Bruno
Pilotaz, Florence, Fondé de Pouvoir Principal
Plumer-Tini, Christiane
Pretti, Christiane, Fondé de Pouvoir
Prevo, Hugues, Fondé de Pouvoir Principal
Putz, Sophie
Rankers, Ludger
Raposo Vidal, Fernanda
Rémont, Sylvie, Fondé de Pouvoir
Renoy, Christian
Retter, Marc, Fondé de Pouvoir Principal
Reuter, Anne, Fondé de Pouvoir
Reuter, François, Fondé de Pouvoir
Reuter, Patrick, Fondé de Pouvoir
Ries-Schaack, Nadine, Fondé de Pouvoir
Ritter, Audrey
Rizzi, Nathalie, Fondé de Pouvoir
Roderes, Jean-Pierre, Fondé de Pouvoir Principal
Rodrigues E Sousa, Joao Pedro
Rodriguez, Beatriz, Fondé de Pouvoir
Roeser, Romain
Röhrig, Helmut
Rosa, Claudia
Rosati-Vinciguerra, Francesca, Fondé de Pouvoir
Rosen, Jeff, Fondé de Pouvoir Principal
Santer, Jérôme, Fondé de Pouvoir
Schaa, Michael Gérald, Fondé de Pouvoir
Schiltz, Guy, Fondé de Pouvoir
Schiltz-Recht, Joëlle, Fondé de Pouvoir Principal
Schmidt, David, Fondé de Pouvoir Principal
Schmit, Claude,
Schmitz-Deny, Valérie
Schoemer, Marie-Claire
Schrauben, Marc, Fondé de Pouvoir Principal
Schroeter, René
Schwartz, Alain, Fondé de Pouvoir Principal
Sellier, Linda
Skovronek, Sammy, Fondé de Pouvoir
Slunecko, Paul, Fondé de Pouvoir
Solheid, Sabine, Fondé de Pouvoir Principal
Spallacci, Gianluca
Staccioni, Chantal, Fondé de Pouvoir
Stoll, Pierre, Fondé de Pouvoir Principal
Thaels, David, Fondé de Pouvoir Principal
Thill, Sylvie
Thill-Boon, Caroline, Fondé de Pouvoir
Thilmany, Michaël, Fondé de Pouvoir Principal
Thines, Yvonne
Thomas, Gery, Fondé de Pouvoir Principal
Thurm, Serge, Fondé de Pouvoir Principal

Torres, Stefano, Fondé de Pouvoir Principal
Troc, Marc
Ueberecken-Petitjean, Judith
Van Leeuwen-Maus, Catherine
Velati, Catherine, Fondé de Pouvoir
Vial, Jocelyne, Fondé de Pouvoir
Vicente Holgado, Gloria
Voz, Jean-Luc, Fondé de Pouvoir Principal
Wadle, Lionel
Wagner, Fanny
Wagner, Luc, Fondé de Pouvoir Principal
Warzee, Gaëtan
Weimerskirch, Fernand, Fondé de Pouvoir
Weinand, Olivier, Fondé de Pouvoir Principal
Weis, Pierre, Fondé de Pouvoir
Weisgerber, Marc, Fondé de Pouvoir
Welschen, Michel
Werner, Carlo
Tanz, Sylvie, Fondé de Pouvoir
Willem, Vincent, Fondé de Pouvoir
Wilwertz, Paul, Fondé de Pouvoir
Witte, Hélène
Wolff, Marc, Fondé de Pouvoir
Zovilé, Claude, Fondé de Pouvoir

C

Albers-Splicks, Martine
Altieri, Sabrina
André, Françoise
Anselm, Alain
Antognoli, Marisa
Arendt, Hélène
Michels, Simone
Aspden, Karen
Audry, Tom
Baillieux, Marion
Baldisseri, Karin
Balthasar, Christian
Baulisch, Martine
Bausch, Lex
Becker, Sheila
Berend, Laurence
Blasius, Tom
Boden, Marc
Bohr, Isabelle
Boschi, Roger
Brialmont, Olivier
Britten, Béatrice
Brosius, Cathy
Brüls, Vera
Bude, Nathalie
Castellana-Notarangelo, Anna
Centrone, Marco
Chaumont, Stéphane

Chevremont, David
Cimino, Jean
Cloostermans, Fabienne
Colussi, Antoinette
Comparetto, Andrea
Conter, Christian
Courrier, Yves
Cukier, Natlialie
Da Silva-Servais, Marianne
D'Aste Blanc, Anne
De Faveri-Duarte, Carina
De Iuliis, Massimo
Deboulle, Patrick
Dennewald, Paulette
Denys, Sabrina
Desorbay-Faack, Carine
Dhordain, David
Di Letizia, Rocco
Diderich-Martin, Catherine
Didier, Nicole
Do Canto Alves-Gomes Lopes, Maria Alcina
Dos Santos Bastos, Anabela
Dummong, Armand
Dunker, Birgit
Eiffes-Schmit, Sonja
Engelberg, Corinne
Famini, Jacqueline
Federspiel, Saskia
Feller, Béatrice
Felten, Martine
Ferreira Martins-DeMatosAfonso, Carla
Ferreira, Rui
Feydt, Annette
Findeisen, Jörg
Flora Rei, Paulo
Folny, Nicolas
Formica, Antonietta
Francq, Catherine
Frank, Viviane
Fratacci, Grégoire
Fuchs, Virginie
Gaggioli, Tatiana
Galteau, Pierre
Geiben, Marie-José
Geisen, Marina
Georges, Bernard
Getti, Lionel
Giardin, Sandra
Gillander, Jeannot
Gillen, Isabelle
Gobbo, Tania
Grober, Tom
Groven-Roth, Sandra

Haas, Aurélie
Hammann, Natacha
Hansen, Maggy
Hastert-Wiltgen, Francine
Heger, Mireille
Hendrickx, Eveline
Hermann-Barrois, Karine
Heslouis, Sandrine
Hoffmann, Linda
Hoffmann, Marie-Laure
Hoffmann, Wendy
Hoffstetter, Mireille
Hotton, Philippe
Houwen, Lambert
Isbled, Guillaume
Jauchem, Danielle
Kretz, Florence
Jooris, Didier
Jorge, Teresa
Jungels, Jean
Junker, Conny
Kersch, Steve
Kirsten-Baravelli, Rosanna
Klein, Anne
Knepper-Rion, Annick
Koedinger, Dominique
Koob, Michael
Kremer, Carlo
Kruppa, Lionel
Labalestra, Vito
Lacitignola, Vanessa
Lafond, Alexandre
Lamotte, Jean-Michel
Lapp, Guy
Lauer, Jeannot
Laux, Jérôme
Leclerc-Less, Liette
Lecointe, Valérie
Legrand, Véronique
Lelong, Regis
Lengler, Patrick
Lenhardt, Jonathan
Lepasch-Schumann, Marie-Edmée
Lesar, Paula
Libotte, Steve
Limpach, Marc
Linster, Laurence
Lomonaco, Maria
Lopes, Paulo
Losch, Pascal
Lux, Stéphanie
Magnette-Schmit, Christelle
Mailland, Florence

Majerus, Monique
Majerus, Sandrine
Majerus-Filbig, Monique
Majewski, Yves
Mansard, Jean-Philippe
Manzari, Giovanni
Mathijs, Martine
Mayer, Frederic
Mendez, Gabriel
Mersy, Emmanuel
Mertens, Colette
Mertens-Weiler, Joëlle
Metzler, Luc
Michels, Sonja
Mignani, Monica
Minden, Claude
Mocellin-Patelli, Fanny
Mootz, Georges
Moro-Corbacio, Palma
Moulard, Lydie
Muller, Audrey
Muller, Myriam
Muller, Nadine
Muller, Ronald
Neu-Bourkel, Danièle
Oestreicher-Wiltgen, Joëlle
Olinger, Chantal
Palazzo-Rosenfeld, Doris
Pavan, Géraldine
Pecoraro-Feller, Marie-Jeanne
Philippe, Mireille
Pietrangelo, Franco
Pires Silva, Nicole
Piscaglia, Cyril
Poensgen, Vinciane
Pönsngen, Frédéric
Primicerio-De Iaco, Patrizia
Pytel-Sahel, Sophie
Redinger, Alain
Remy-Trimbur, Catherine
Rod, Nicolas
Rodrigues Neves, Filomena
Roob-Chollet, Martine
Rouvel, Gerty
Rubio, Patrick
Salaun, Julie
Santilli, Nathalie
Schaus, Frédérique
Schildermans, Claude
Schilz, Jeannine
Schleich, Stephan
Schloeder-Boever, Danielle
Schmit, Johny

Schmit, Martine
Schmitz, Armand
Schoettert, Martine
Schroeder-Klaus, Manette
Schumacher, Anouk
Schumacher, Fernande
Schumacher, Ginette
Schwartz, Marianne
Schwartz, Mathieu
Schweicher, Danny
Scolati, Roberto
Siebenaler, Ben
Simoes Marques, Sonia
Simon, Madeleine
Simonin, Nadège
Sindt-Gette, Valérie
Sintobin-Spadafora, Sandra
Smolik, Lionel
Sobczyk, Doriane
Sobczyk, Eric
Sobolak, Marc
Sohy, Joeffrey
Sorcinelli, Patrizia
Spielmann, Fernand
Stefanutti, Vania
Stoklossa-Theisen, Isabelle
Streng-Pfaff, Anita
Strinati, Raphaël
Theis, Frank
Thill, Martine
Thiry, Carlo
Thoma, Martine
Tinelli, Jean
Totera, Michaël
Tran, Minh-Long
Tranchant, Yves
Trierweiler-Risch, Chantal
Utcai, Corinne
Van Hattum, Christine
Varesano, Estelle
Voisin, Jean-Paul
Wagener, Jo
Wagner, Odette
Wagner-Serres, Josiane
Walesch, Steve
Weber-Hausman, Martine
Weicker, Michèle
Wenner-Feyder, Manon
Wio, Jean
Wolff, Nicole
Younes, Nicolas
Ythier, Corine
Zune, Béatrice

DELEGATION DE LA GESTION JOURNALIERE

La gestion journalière de la Banque de Luxembourg est assurée par les membres du Comité de Direction, sans préjudice de la délégation donnée à M. Pierre AHLBORN en sa qualité d'Administrateur-Délégué:

MM. Pierre AHLBORN, Administrateur-Délégué

Antoine CALVISI
André JUSTIN
Etienne PLANCHARD
Fernand REINERS
Luc RODESCH.

Le pouvoir de signature actuel de chacun des membres du Comité de Direction reste inchangé.

Pierre AHLBORN
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008053620/7/558.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04352. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Confidencia-Dagest, Services Oase S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 56.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008053624/206/13.

(080058859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Orni Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël DIDIER et nomme en remplacement la société V.O. Consulting Lux S.A., ayant son siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme
COSAFIN S.A.
Administrateur
Signature
J. QUINTUS
Président

Référence de publication: 2008053560/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

BNP Paribas Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 10.775.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2008
à 15 heures à Luxembourg*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler la composition du conseil d'administration comme suit:

- Jacques-Philippe Marson, Président, Directeur Général,
- Geoffroy Bazin, Administrateur, Directeur Général Adjoint,
- Yvan Juchem, Administrateur,
- Frédéric Pérard, Administrateur,
- Philippe Ricard, Administrateur.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009 ou à la date effective de la fusion de la Société dans BNP Paribas Securities Services.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008053577/3085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Mondorfer Computer Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 22, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 36.618.

—
Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008053569/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04358. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Hademar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.719.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le mardi 08 avril 2008 à 12.00 heures à Luxembourg,
23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, ainsi que le mandat de Président et d'Administrateur de Monsieur Jean QUINTUS, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler V.O. CONSULTING Lux. S.A. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053640/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Ellmer & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 21.933.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053835/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04042. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASTER PRODUCTS

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053836/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05779. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Abris Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.624.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Abris Holdings 1", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 25th day of January 2008, inscribed at Luxembourg Trade Register section B under number 136.624 and not yet published in Memorial C.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 13,000,000 (thirteen million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 13,012,500 (thirteen million twelve thousand five hundred euro) by the issue of 4,333,333 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three) new Class A shares, 4,333,333 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three) Class B shares and 4,333,334 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-four) Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 13,000,000 (thirteen millions euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 13,012,500 (thirteen million twelve thousand five hundred euro) by the issue of 4,333,333 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three) new Class A shares, 4,333,333 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three) Class B shares and 4,333,334 (four million three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-four) Class C shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 4,333,333 new Class A shares, 4,333,333 new Class B shares and 4,333,334 new Class C shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 4,333,333 new Class A shares, 4,333,333 new Class B shares and 4,333,334 new Class C shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 13,000,000 (thirteen million euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 13,012,500 (thirteen million twelve thousand five hundred euro) represented by 4,337,500 (four million three hundred thirty-seven thousand five hundred) class A shares, 4,337,500 (four million three hundred thirty-seven thousand five hundred) class B shares and 4,337,500 (four million three hundred thirty-seven thousand five hundred) class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Abris Holdings 1", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 136.624 dont l'acte n'a pas encore été publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée es valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 13,000,000 (treize million euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 13,012,500 (treize million douze mille cinq cents euro) par l'émission de 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe A, de 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe B, et 4,333,334 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13,000,000 (treize million euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 13,012,500 (treize million douze mille cinq cents euro) par l'émission de 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe A, de 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe B, et 4,333,334 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1(un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe A, des 4,333,333 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe B et des 4,333,334 (quatre million trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de classe C:

Intervention - souscription - libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 4,333,333 nouvelles parts sociales de classe A, 4,333,333 nouvelles parts sociales de classe B et 4,333,334 nouvelles parts sociales de classe C et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13,000,000 (treize million euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 13,012,500 (treize million douze mille cinq cent euro) représenté par 4,337,500 (quatre million trois cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales de classe A 4,337,500 (quatre million trois cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales de classe B et 4,337,500 (quatre million trois cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante douze mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008. Relation: LAC/2008/13146. — Reçu soixante-cinq mille euros (65.000. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054031/211/136.

(080059750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Les comptes annuels au 29 février 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Réviseurs d'entreprises

10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008053832/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06735. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

INEUMconsulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Zone d'Activité Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 114.630.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 octobre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007

- INEUMconsulting SAS, ayant son siège social au 159, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine
- Monsieur Eric CRABIE, demeurant 1, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, administrateur délégué
- Monsieur Miguel de FONTENAY, demeurant 5, rue de Luynes, F-75007 Paris

Le mandat d'administrateur de Monsieur Didier TAUPIN n'est pas renouvelé. Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Frank BURILLON n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Van Cauter - Snauwart & Co S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 12 octobre 2007

Est élu comme Président, Monsieur Miguel de FONTENAY, demeurant 5, rue de Luynes, F-75007 Paris.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053920/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

S.I.R.T. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 72, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 24.732.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053833/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Réviseurs d'entreprises

10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053831/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06734. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du lundi 17 mars 2008

L'an deux mille huit, le lundi 17 mars à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis au siège administratif de la Société Anonyme Advantage Communication, 25, rue des Bruyères à L-1274 Howald sur convocation du 15 mars 2008 de M. Alain Ierace, administrateur délégué de la Société Anonyme Unlimited S.A, propriétaire de 100% des parts de la Société Advantage Communication S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain IERACE et le secrétariat est assuré par Monsieur Bob HOCHMUTH, Monsieur Charles RUPPERT étant nommé scrutateur.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés; le nombre total d'actions est ainsi de 500 (cinq cents) actions. Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate et approuve la démission de:

- Monsieur Egon SEYWERT, président du Conseil d'administration, demeurant 1, rue de l'Eglise à L-3378 Livange
- Monsieur Serge ESTGEN, membre du Conseil d'administration, demeurant 1, rue Baron Charles de Tornaco à L-2623 Luxembourg
- Monsieur Jean SCHINTGEN, membre du Conseil d'administration, demeurant 35, Montée Pilate à L-2336 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme deux nouveaux membres du Conseil d'administration

- Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.
- Monsieur Robert Bob HOCHMUTH, directeur, demeurant 13, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer M. Alain Ierace, administrateur-directeur, demeurant 7, Cité Schmiedenacht à L-4993 Sanem. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bob HOCHMUTH / Alain IERACE

Vice-président du Conseil d'administration / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008053895/6257/39.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02676. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Delta Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 54.357.

Auszug aus dem Beschluss der Ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 28. Dezember 2007

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung nimmt mit Bedauern den Tod von Frau Weber zur Kenntnis.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbrück am 25. August 1972, mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, mit sofortiger Wirkung, als neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Nico HANSEN als Verwaltungsratsmitglied, und das Mandat von Frau Sophie BATARDY, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Nico HANSEN, geboren in Differdange am 31. März 1969 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur,

- Herr Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbrück am 22. August 1972 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, und

- Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (France), am 23. Januar 1963 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013.

Kommissar

Die Hauptversammlung nahm den Ablauf des Mandates als Rechnungskommissar der Aktiengesellschaft FISOGEST S.A. im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter der Nummer B44.696 eingetragen, zur Kenntnis.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter der Nummer B20.114 eingetragen, zum Rechnungskommissar der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Kommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013

Auszug aus dem Beschluss der Verwaltungsratsversammlung, abgehalten am 28. Dezember 2007

Bevollmächtigter des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange am 31. März 1969 mit geschäftlicher Adresse in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates.

Das Mandat des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013.

Luxembourg, den 22. Februar 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008053951/1218/40.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00593. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Indre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.031.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053818/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05365. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Mansford Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.814.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008054295/5770/13.

(080059589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Corpoinvest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.915.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch;

A comparu:

Monsieur Loic DIDELOT, commerçant, né à Luxembourg le 11 février 1982, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach,

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CORPOINVEST SOPARFI S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Lintgen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, respectivement de l'actionnaire unique, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

- l'acquisition et la mise en valeur de biens, la gestion immobilière et mobilière.

Elle peut également faire toutes opérations de participations, cautionnements, industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31 000) euros.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310) euros chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, respectivement de l'actionnaire unique, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration, respectivement à l'administrateur unique.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membre au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limité à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille neuf. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Le comparant précité a souscrit aux cent (100) actions créées de la manière suivante:

Monsieur Loic DIDELOT, préqualifié, cent actions	100
Total cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cents (50%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents (15 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1 300) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnait dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Loic DIDELOT, commerçant, né à Luxembourg le 11 février 1982, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée "Fiduciaire Jos Thill S.à r.l.", inscrite au RC Diekirch sous le numéro B 94.335, avec siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- 5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Loic DIDELOT, commerçant, né à Luxembourg le 11 février 1982, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach, prénommé.

Le siège social est établi à L-7447 Lintgen, 120, rue de Fischbach.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Didelot, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 avril 2008, Relation: DIE/2008/3280. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 0,5% 155 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008054790/234/134.

(080060187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Bubble, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7236 Bereldange, 6, rue de Longuyon.

R.C.S. Luxembourg B 92.296.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Petrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053813/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05385. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

SOFICODEC S.à r.l., Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 78.094.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/4/08.

Signature.

Référence de publication: 2008053834/4185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04040. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Numero Design Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.909.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Michel ROBIN, gérant de sociétés, né à Antony (France), le 7 février 1975, demeurant professionnellement à F-92160 Antony, 1, Ruelle André Rioux,

2.- "NUMERO DESIGN", société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-92160 Antony, 1, Ruelle André Rioux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 445 383 722, représentée par son gérant Monsieur Frédéric Michel ROBIN, prénommé.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la création, la conception et le design d'objets, d'environnements, d'œuvres graphiques et de tous biens à la fois fonctionnels, esthétiques et conformes aux impératifs d'une production industrielle, le conseil, la formation et l'assistance d'outils de design, tels que logiciels de D.A.O.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "NUMERO DESIGN LUXEMBOURG S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art.6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Frédéric Michel ROBIN, prénommé, soixante parts sociales	60
2.- "NUMERO DESIGN", prénommée, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric Michel ROBIN, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. M. Robin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008. LAC / 2008 / 13397. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008053994/227/90.

(080059831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 69.814.

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPAREC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.814, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 560 du 21 juillet 1999, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2080 du 25 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane FREICHEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 1.092.166,32 (un million quatre-vingt-douze mille cent soixante-six euros trente-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 107.833,68 (cent sept mille huit cent trente-trois euros soixante-huit cents) à EUR 1.200.000.-(un million deux cent mille euros) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence du résultat au 31 décembre 2007.

2. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 10.- (dix euros) par action et échange des 4.350 actions existantes contre 120.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10.-chacune.

3. Création de deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B.

4. Attribution de 5.862 actions de catégorie A et 111.378 actions de catégorie B à Parfinindus S.à r.l. et 138 actions de catégorie A et 2.622 actions de catégorie B à Monsieur Marc Boland.

5. Création de deux catégories de prime d'émission:

Prime d'émission de catégorie A

Prime d'émission de catégorie B

6. Modification afférente de l'article 3 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles rachetables et détermination de leurs droits.

7. Modification de l'article 14 des statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 1.092.166,32 (un million quatre-vingt-douze mille cent soixante-six euros trente-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 107.833,68 (cent sept mille huit cent trente-trois euros soixante-huit cents) à EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros) sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence du résultat au 31 décembre 2007.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel résultat par le bilan au 31 décembre 2007, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 10.- (dix euros) par action et décide d'échanger les 4.350 (quatre mille trois cent cinquante) actions existantes contre 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'actions, à savoir actions ordinaires de catégorie A et actions préférentielles rachetables de catégorie B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les actions des différentes catégories aux actionnaires comme suit:

5.862 (cinq mille huit cent soixante-deux) actions de catégorie A et 111.378 (cent onze mille trois cent soixante-dix-huit) actions de catégorie B à Parfinindus S.à r.l. et 138 (cent trente-huit) actions de catégorie A et 2.622 (deux mille six cent vingt-deux) actions de catégorie B à Monsieur Marc Boland.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories de primes d'émission par prélèvement du montant de EUR 4.800.000.- (quatre millions huit cent mille euros) du résultat au 31 décembre 2007, à savoir:

Prime d'émission de catégorie A d'un montant de EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros) allouée aux actions de catégorie A

Prime d'émission de catégorie B d'un montant de EUR 4.560.000 (quatre millions cinq cent soixante mille euros) allouée aux actions de catégorie B.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'Article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros) représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, et divisé de la façon suivante:

- Soixante mille (60.000) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Cent quatorze mille (114.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les actions de Catégorie B au plus tard le 31 décembre 2014 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 31 décembre 2014, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de Catégorie B ont droit à un Dividende Préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de Catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de Catégorie A, les détenteurs des actions de Catégorie B n'auront droit à aucun Dividende Préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la Société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de Catégorie A est inférieur au montant du Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de Catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de l'année sociale commençant le 1^{er} janvier 2008, les détenteurs des actions de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois l'année, calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de Catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de Catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DA SILVA, L. FREICHEL, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008. Relation: LAC/2008/13378. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008054028/242/167.

(080059998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Paddington Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.672.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le trois avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Karl GUENARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EMPRESS INVESTMENT HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PADDINGTON INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 9 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 21 août 2003;

- que le capital social de la société "PADDINGTON INVESTMENTS S.A." s'élève actuellement à QUATRE MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE EUROS (4.620.000.- EUR) représenté par QUARANTE SIX MILLE DEUX CENTS (46.200) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que EMPRESS INVESTMENT HOLDINGS Ltd, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 mars 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 28 mars 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the third day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Karl GUENARD, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of EMPRESS INVESTMENT HOLDINGS Ltd, having its registered office at sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
by virtue of a proxy given on March 31, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "PADDINGTON INVESTMENTS S.A.", having its principal office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 9th, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 857 of August 21th, 2003;

- that the capital of the corporation "PADDINGTON INVESTMENTS S.A." is fixed at FOUR MILLION SIX HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (4,620,000.- EUR) represented by FORTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED (46,200) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that EMPRESS INVESTMENT HOLDINGS Ltd, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at March 28, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at March 28, 2008, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euros (EUR 2,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signed: K. GUENARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14460. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008054039/220/90.

(080059728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.565.

In the year two eight on the twenty seventh day of March

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HECF Luxembourg Master 1 S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in Luxembourg, 205, route d'Arlon, R.C.s. Luxembourg section B number 117.565, incorporated by deed on the July 5, 2006, published in the Memorial C number 1674 of September 5, 2006;

The meeting is composed by the sole member, Hines Master Fund Management Company S. à r.l. with registered office at Luxembourg, 205, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 115.217, acting on behalf of the Hines-Pan European Core Fund as its managing Company, here represented by Ms Jeanette Hesser, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercise the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The sole member decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 726,700.- (seven hundred twenty six thousand and seven hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 231,300.- (two hundred thirty one thousand three hundred Euro) to EUR 958,000.- (nine hundred fifty eight thousand Euro) by the issue of 7,267 (seven thousand two hundred and sixty seven) new class C ordinary shares, with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro), to be subscribed and fully paid up by waiver by the sole member of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the HECF Luxembourg Master 1 Sàrl.

Second resolution

The sole member Hines Pan-European Core Fund through its managing Company Hines Master Fund Management Company S. à r.l., exercising the powers of the meeting, declares to subscribe all the new 7,267 (seven thousand two hundred and sixty seven) class C ordinary shares and to pay them up by the conversion of the interest free loan (constitutive of unquestionable and immediately payable claim) of an amount of six hundred twenty six thousand seven hundred Euro (EUR 726,700.-) which has been granted by Hines Master Fund Management Company acting for and on behalf of the Hines Pan-European Core Fund to HECF Luxembourg Master 1 Sàrl on 17 March 2008.

The sole member declares that this contribution in kind really exists and that its value is at least equal to the amount of the increase of capital.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a copy of the said loan, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the manager of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6. al. 1. 6.1** . The issued capital of the Company is set at nine hundred fifty eight thousand Euro (EUR 958,000.-) divided into

- six hundred and ninety (690) class A shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up
- one thousand three hundred eighty-nine (1,389) class B shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up
- seven thousand five hundred and one (7,501) class C shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ten thousand euros.

The contribution being realized in kind, the appearing person declares that a sufficient consideration for payment of notarial fees has already been given and that their payment shall be effected at first request of the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt sept mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HECF Luxembourg Master 1 S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 205, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.565, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1674 du 5 septembre 2006.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Hines Master Fund Management Company S. à r.l. agissant en qualité de société de gestion de Hines Pan-European Core Fund, représenté par Mme Jeannette Hesser, employée demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 726.700,- (sept cent vingt six mille sept cents Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 231.300,- (deux cent trente te un mille trois cent Euro) à EUR 958.000,- (neuf cent cinquante huit mille Euro) par l'émission de 7.267 (sept mille deux cent soixante sept) nouvelles parts ordinaires de classe C d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique, Hines Pan-European Core Fund représenté par sa société de gestion Hines Master Fund Management Company S.à.r.l., exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de souscrire la totalité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, par conversion d'un prêt sans intérêt, d'un montant de EUR 726.700,- (sept cent vingt six mille sept cents Euro), consenti par Hines Master Fund Management Company agissant au nom et pour le compte de Pan-European Core Fund, à HECF Luxembourg Master 1 S. à r.l. le 17 mars 2008, constitutif d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une copie du contrat de prêt, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par la société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social émis.

- 6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 958.000,- (neuf cent cinquante huit mille Euro) divisé en
- six cent quatre vingt dix (690) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
 - Mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
 - Sept mille cinq cent une (7.501) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. HESSER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 avril 2008. Relation LAC/2008/13560. - Reçu trois mille six cent trente-trois euros cinquante cents (3.633,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054032/211/126.

(080059732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

L'an deux mille huit, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de Alter Domus Alternative Asset Fund Administration Sàrl, ("l'Assemblée"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (ci-après la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis (ci-après, les "Statuts"):

L'assemblée est présidée par Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lucie RIBEIRO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Liliane FREICHEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Modification de l'article 3 des statuts afin d'élargir l'objet social;
3. Modification de l'article 11 des statuts afin de refléter le fait que la Société aura au moins deux gérants;
4. Modification de l'article 14 des statuts afin de remplacer la notion de commissaire par celle de réviseur d'entreprises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé renonce aux formalités de convocation, l'Associé présent se considérant dûment convoqués et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

«La société aura pour objet de rendre des services administratifs a d'autres entités au sens de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée le 7 novembre 2007, sur le secteur financier, de rendre des services d'agent de transfert et d'agents teneur de registre au sens de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée le 7 novembre 2007, sur le secteur financier et de rendre des services en tant qu'agent de communication a la clientèle au sens de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée le 7 novembre 2007, sur le secteur financier.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 11 des Statuts comme suit:

«La Société est gérée par au moins deux gérants. Ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence des gérants et du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants.

Les gérants et le conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les gérants ou le conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 14 des Statuts comme suit:

«La surveillance de la Société est confiée à un réviseur d'entreprises. Il est nommé par le conseil de gérance pour un terme d'un an renouvelable».

L'ordre du jour étant été épuisé, l'Assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, L. FREICHEL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2008/13634. — Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008054027/242/80.

(080059986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Mon Goût S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 33.581.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Madame Tomassina LILLO, gérante de sociétés, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, agissant en son nom personnel et en sa qualité d'associée, respectivement de gérante de la société plus amplement désignée ci-après.

2.- Monsieur Johny KOEPFLER, employé privé, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 3, rue du centenaire, agissant en son nom personnel et en sa qualité d'associé de la société plus amplement désignée ci-après.

3.- La société à responsabilité limitée "KOEPFLER S.à r.l.", ayant son siège social à L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.114, ici représentée par:

- Madame Tomassina LILLO, gérante de sociétés, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, associée et gérante unique de la société;

- Monsieur Johny KOEPFLER, employé privé, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 3, rue du centenaire, associé de la société;

agissant en leurs qualités d'associés, respectivement de gérante avec pouvoir d'engager ladite société par leurs signatures conjointes.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MON GOUT S.à r.l." avec siège social à L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich en date du 4 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 373 de 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.581.

- Que le capital social de ladite société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité le premier juillet 2005.

Un bilan de clôture a été dressé au 31 décembre 2006.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à la FIDUCIAIRE DE L'EST N.S. S.A., ayant son siège social à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Lillo, J. Koepfler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 AVR. 2008. Relation: EAC/2008/5302. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054040/272/56.

(080059722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008054290/5770/13.

(080059666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.
